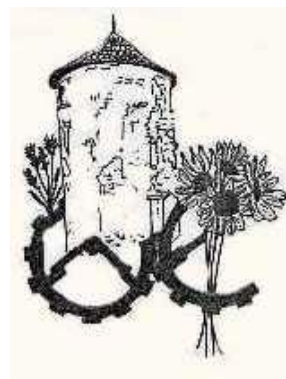


COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 4 Avril 2018

Présents : MM. DETROYAT Bruno, MOYROUD Nicolas, GENEVEY Jean-Noël, PRUDHOMME Julien, Mmes REYNAUD Françoise, DELEGUE Sandrine, MONTABON Marie-Christine, GINET Véronique, BOURY Anne-Lise, BUTTIN Véronique.

Excusés : Elsa MAZET (pouvoir donné à Françoise REYNAUD)
Gérard GONON (pouvoir donné à Nicolas MOYROUD)
Etienne ALBERT (pas de pouvoir donné).

Secrétaire de séance : GINET Véronique.

♦ Hommage au Colonel Arnaud BELTRAME :

Courrier du Maire à la Gendarmerie de BEAUREPAIRE afin d'évoquer le courage du Colonel BELTRAME.

♦ Point Trésorerie :

Au 04/04/2018, la trésorerie s'élève à 194 988,69 €.

♦ Approbation Compte Administratif 2017 :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultats hors report</i>
Budget Fonctionnement	370 706,72 €	515 274,29 €	Excédent 144 567,57 €
Budget Investissement	263 167,90 €	133 100,02 €	Déficit 130 067,88 €

→ Accord unanime du Conseil Municipal

♦ Vote des Budgets 2018 :

- Affectation des résultats 2017

Résultat Fonctionnement 186127,25 € → 150000 € attribués au Budget Investissement 2018
36127,25 € attribués au Budget Fonctionnement 2018

Résultat Investissement 62739,16 € → 62739,16 € attribués au Budget Investissement 2018

Accord unanime du Conseil Municipal

- Vote des Budgets Fonctionnement et Investissement 2018

Remise de documents avec affectation des résultats 2017

→ Accord unanime du Conseil Municipal.

♦ Equipement du fournil :

Etablissement d'une convention financière avec Mr et Mme BENARD pour le remboursement du matériel à hauteur de 30 000 €.

Il est mentionné le montant mensuel de remboursement et la durée, soit 1000 € / mois sur 30 mois avec possibilité de remboursement anticipé.

L'entretien et les réparations éventuelles sur le matériel sont à la charge exclusive de Mr et Mme BENARD.

→ Accord unanime du Conseil Municipal

◇ **Litige Commune / LAPARRA :**

Par requête du Tribunal Administratif, Mme LAPARRA réclamait une indemnité de 120.000 € pour « erreur manifeste » de classement d'une partie de parcelle de terrain inconstructible...

Le Tribunal, par jugement du 18 Mars 2018 a rejeté cette requête, affirmant que le plan d'urbanisme était parfaitement légal.

◇ **«Terrain des Grolles» sur la commune de CHAMPIER :**

Terrain appartenant à la commune de LE MOTTIER, de 3,9 ha, qui est utilisé par l'association CALVARY-CROSS pour la pratique du «kart-cross». Il fera l'objet d'une régularisation par la signature d'un bail annuel reconductible tacitement avec révision périodique.

Le loyer s'élève à 800 € par an.

→ Accord unanime du Conseil Municipal

◇ **Extincteurs communaux chez les particuliers :**

Des extincteurs sont présents chez des particuliers. La question se pose sur l'utilité de garder ce service. Le budget annuel d'entretien des extincteurs s'élève à 400 € par an.

Une réflexion est en cours, la décision sera prise lors d'un prochain conseil.

◇ **Projet éolien :**

Suite à la réunion du 26 mars 2018 avec KALLISTA et les communes d'Eydoche, Longechenal, Le Mottier, FRAPNA, LPO et B.L.E., l'ACCA, le projet d'installer un mât de 80 m de haut pendant une année a été validé. Une demande sera déposée.

Ce mât permettra de faire un bilan sur la vitesse du vent et les mouvements d'oiseaux afin d'étudier la possibilité d'installer des éoliennes sans nuire à la faune.

◇ **Point Travaux à venir :**

- Devis GACHET en attente pour les chemins de Bocsozel et du Fangeat.
 - Local Technique : lancement d'appel d'offre.
 - Pose des jeux et des bancs au stade à côté du City Stade, dans les prochains jours.
 - Pose de « l'accès handicapés » au stade, dans les prochains jours.
 - PLUi : Le 16 mars 2018, un plan a été établi (3,8 Ha de terrains constructible).
 - Logiciel Péri-scolaire avec pré-paiement en ligne pour l'achat d'un nombre de repas et d'heures de garde puis réservation en ligne : Achat logiciel avec récupération des données familles 1800 €HT, une Tablette configurée pour la garderie 380 €HT, un Jour de Formation (secrétaire et employées garderie) 500 €HT, Maintenance Annuelle avec pré-paiement 800 €HT.
- Ce nouveau mode de gestion est prévu pour la rentrée 2018/2019.

◇ **Questions diverses :**

- Démarrage de la Boulangerie Maison BENARD depuis le 31 Mars.
- FARAMANS : Jeudi 5 Avril 2018 2^{ème} parcours du cœur pour les CM1 et CM2.
- Carnaval de l'école : Vendredi 6 Avril 2018.
- M. PASSINGE, Maire de LONGECHENAL, a adressé un courrier à la Mairie de LE MOTTIER pour un souhait de regroupement scolaire. En 2018 - 2019, sa commune aura deux classes avec huit niveaux. Une rencontre est prévue entre les 2 communes.

Le Conseil Municipal a une pensée pour Elsa et la soutient dans son épreuve.

Séance levée à 22 h 30.